

	Tournois privé dans le Loiret Modalités de réservation des dates des tournois privés	Annexe 1 Adoption : CA du 08/2026 Entrée en vigueur : 01/09/2026 Validité : Saison 2026/2027 Nombre de pages : 4
---	--	---

1. Conditions d'Éligibilité du Club Organisateur

Pour pouvoir prétendre à la réservation d'une date et à la validation d'un tournoi, le club demandeur doit impérativement remplir les conditions suivantes :

- Affiliation : Être affilié à la Fédération et à jour de l'ensemble de ses cotisations et obligations administratives.
- Équipe d'organisation : Désigner dès la demande un responsable de tournoi (géo) ainsi qu'un Juge-Arbitre (JA) adapté au niveau de la compétition (sous réserve de validation par la commission des officiels de terrain).
- Infrastructures : Garantir l'accès à une salle d'évolution conforme aux exigences techniques du badminton (hauteur de plafond, reculs, éclairage) et disposant de terrains tracés réglementairement.

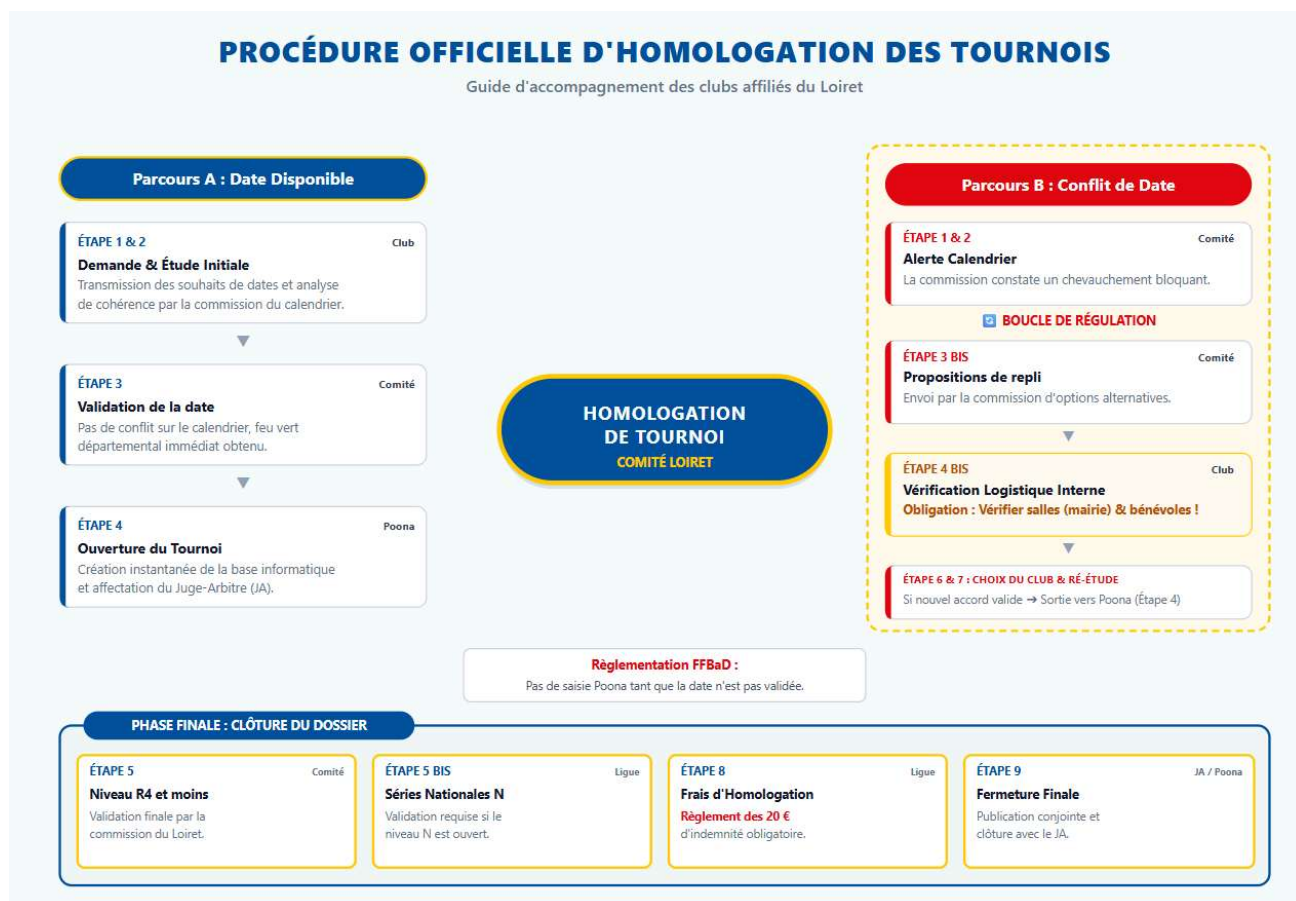
2. Procédure de Demande et Calendrier des Saisons

Afin d'éviter la saturation du calendrier et de garantir une offre de compétition équilibrée pour les joueurs, les demandes doivent être saisies sur la plateforme officielle (POONA) selon le calendrier suivant :

Période visée pour le tournoi → Date limite de dépôt du dossier → Date de validation par l'instance de validation de tournoi du 45 pour tout tournoi ouvert jusqu'à R4 OU Date de validation par l'instance de validation de tournoi de la Ligue pour tout tournoi ouvert jusqu'à minimum N3.

Toute demande d'homologation déposée hors délai (inférieur à 2 mois avant la date du tournoi) sera traitée au cas par cas, en fonction des dates restées vacantes, sans aucune garantie de priorité.

	Tournois privé dans le Loiret Modalités de réservation des dates des tournois privés	Annexe 1 Adoption : CA du 08/2026 Entrée en vigueur : 01/09/2026 Validité : Saison 2026/2027 Nombre de pages : 4
---	--	---



3. Critères et Gestion des Conflits de Dates

Afin de garantir une participation optimale des joueurs, de respecter les compétitions officielles et de maintenir une équité entre les structures, les règles suivantes s'appliquent :

- 1) **Autorisation de cumul et protection géographique (Règle des 50 km)** : L'organisation de deux tournois distincts le même week-end au sein du même département est pleinement autorisée, à la condition stricte que la distance à vol d'oiseaux entre les deux villes organisatrices soit supérieure à 50 kilomètres.
Si cette distance minimale n'est pas respectée, un seul des deux tournois pourra être validé selon les critères d'arbitrage ci-dessous*.
- 2) **Mise en place d'un quota maximal de tournois par club** : Chaque club affilié est limité à un maximum de 2 tournois par saison sportive et 3 tournois privés pour les clubs ayant un ou des salariés à temps plein. Toute demande pour un troisième tournoi (ou plus) ne sera pas prioritaire par rapport aux demandes des autres clubs. Elle fera l'objet d'une étude de cas par la commission du calendrier et ne pourra être accordée qu'en fonction des places restées vacantes.

	Tournois privé dans le Loiret Modalités de réservation des dates des tournois privés	Annexe 1 Adoption : CA du 08/2026 Entrée en vigueur : 01/09/2026 Validité : Saison 2026/2027 Nombre de pages : 4
---	--	---

3) Priorité aux compétitions officielles du Comité : Aucun tournoi privé (organisé par un club) ne pourra être validé ou inscrit au calendrier s'il se déroule sur un week-end déjà réservé par le Comité pour une compétition officielle sauf pour un Promobad. Sont ainsi sanctuarisés et prioritaires :

- a) Les journées d'Interclubs (départemental ou régional selon le niveau).
- b) Les Championnats Séniors
- c) Les Championnats Jeunes et Vétérans (*possibilité de mettre un tournoi séniors sur décision de la commission de validation des tournois*).

*Si deux clubs se trouvent en situation de conflit (distance inférieure à 50km) ou si les arbitrages concernent des tournois hors quota, la commission départagera les dossiers selon l'ordre de priorité suivant :

- 1) Le respect du quota : Un club demandant son 1er ou 2ème tournoi sera systématiquement prioritaire face à un club demandant un tournoi supplémentaire (hors quota).
- 2) La qualité de l'organisation : Prise en compte du rapport du Juge-Arbitre de l'édition précédente (respect des horaires, accueil, appréciation général).
- 3) La date de dépôt informatique (Le "Time-stamping") : Si après application de tous les critères s'il y a égalité reste parfaite, le critère du "premier arrivé, premier servi" s'applique (la date et l'heure de validation de la demande sur la plateforme fédérale font foi).

En cas d'égalité parfaite sur les 3 critères principaux (quota et antériorité), la commission départagera les clubs en évaluant :

- 4) Le niveau de labellisation EFB du club (prise en compte des jeunes).
- 5) L'implication du club dans la vie du Comité (accueil d'événements officiels, mise à disposition d'officiels de terrain, participation aux AG).
- 6) Les engagements éco responsables du tournoi (Label Éco-BaD)."
- 7) L'antériorité : priorité est accordée au tournoi historique s'étant déroulé à cette date lors des saisons précédentes.

4. Droits de Calendrier et Cautions

Frais de dossier : Toute demande de réservation est soumise à des frais d'inscription au calendrier d'un montant de 20€ non remboursables, couvrant les frais de gestion administrative à verser au niveau de la ligue.

	Tournois privé dans le Loiret Modalités de réservation des dates des tournois privés	Annexe 1 Adoption : CA du 08/2026 Entrée en vigueur : 01/09/2026 Validité : Saison 2026/2027 Nombre de pages : 4
---	--	---

5. Modifications, Annulations et Sanctions

Modification de date : Une fois le calendrier validé, toute demande de déplacement de tournoi doit être formulée au minimum 2 mois avant la date initialement prévue. Cette demande devra être impérativement justifiée par un motif exceptionnel. Le changement ne pourra être accordé que sous réserve de la disponibilité d'un nouveau créneau conforme, sachant que cette demande tardive ne sera pas obligatoirement prioritaire face aux tournois déjà planifiés et fera donc l'objet d'une étude approfondie par la commission.

Annulation tardive : Sauf cas de force majeure dûment justifié (indisponibilité soudaine du gymnase par arrêté municipal, par exemple), toute annulation survenant moins de 30 jours avant l'événement entraînera la perte de la caution de bonne organisation.

Tournoi non validé : Tout club organisant une compétition ouverte aux joueurs extérieurs sans validation préalable de sa date se verra refuser l'homologation des résultats (aucun point généré pour le classement) et s'exposera à une suspension de droit d'organisation pour la saison suivante.

La commission IC D du Cdbad45